



# COMMUNE DE NOZERROY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



### Séance du Lundi 6 Octobre

**Présents :** Aurore Blondeau, Odile Chabod, David Charpy, Dominique Chauvin, Didier David, Sophie Jeannin, Patrick Petetin, Sylvie Souëf, Olivier Cuby, Véronique Adam

**Absent excusé:** Christian Laboret

### **1 / Point sur les travaux d'aménagement de la place :**

L'entreprise Eurovia a demandé un délai supplémentaire de 4 jours pour les travaux : celui ci a été accordé. Les équipes seront renforcées dans la rue St Antoine.

Quelques indications apportées par M.le maire et Patrick Petetin :

- au n°1 de la place : supplément pour installation de grilles ( coût de 1516 euros HT )
- réfection du mur au n°10 de la place : M. le maire a contesté le montant : une remise de 1000 euros a été effectuée.
- La non réfection des marches au n° 19 nous fait une économie.
- La conservation des pavés dans la rue de l'église nous fait réaliser aussi une économie.
- Les tampons remplissables seront pour les plus gros (60/60) de la même couleur que ce qui est existant . Les plus petits seront de couleur noire. Le conseil décide d'adopter ce choix car le coût reste élevé.
- Le béton se fera mercredi 8/10 : la couleur marron grenailé a été retenu.
- La borne de raccordement pour les voitures électriques se fera en fin de compte sur la place Jean l'Antique.
- Le conseil réfléchit quant au stationnement futur : une possibilité est envisagée rue basse : M.le maire verra avec les personnes stockant du bois, tracteurs pour que ceux ci soient retirés afin que nous délimitations des places de parking.
- Des jalons devront être achetés pour délimiter la place avant l'arrivée de la neige.
- Les factures tardent à arriver concernant les travaux. Il existe un retard important quand aux tableaux estimatifs de paiement.
- Un courrier sera envoyé aux propriétaires de l'ancien hôtel situé sur la place, concernant le toit qui déborde. Il devrait être retiré car placé sur la voie publique et est gênant pour les camions.

## **2/ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 Septembre**

M. le maire évoque les sujets abordés lors de la dernière réunion . Entre autres : des conventions seront établies entre la commune de Mignovillard, la commune de Censeau et la communauté de communes pour la mise à disposition des stades ; des conventions d'usage sont mises en place pour l'usage d'équipements sportifs communautaires par les associations ( FCC la Joux – Rugby club -Basket Cuvier – Karaté – Judo – Ski club – Pétanque ) ; la situation de l'atelier communautaire Mignobois ; le projet de zone d'activités de Censeau ; M.Mattera percepteur a dressé un bilan financier de la communauté de communes ; le directeur des impôts, invité, a exposé sa décision de fermeture de la perception de Nozeroy au 1er janvier 2015.

## **3/ SIVOS : Bilan de rentrée et situation des nouveaux rythmes scolaires**

Sylvie Souëf, déléguée sivos fait un bilan : le conseil général nous demandait de mettre en place pour chaque bus un accompagnateur pour les enfants de moins de 6 ans. Après étude : coût élevé, peu de possibilités car pas tous les ramassages se font en boucle, tous les enfants concernés n'auraient été accompagnés : le sivos a décidé d'embaucher un agent de sivos qui réceptionne les enfants à leur arrivée à l'école et demande donc aux parents de bien vouloir veiller à ce que leurs enfants au départ de chez eux soient attachés. Un courrier a été distribué à chaque parent concerné et une lettre a été adressée à chaque commune dépendante du sivos afin que celles ci donnent leur approbation. Le conseil accepte.

## **4/ Fermeture de la Trésorerie au 1er janvier 2015**

Le directeur général des impôts a rencontré M.le maire concernant la proche fermeture de la perception. Il a avancé un souci de continuité des services : plus que 2 personnes rattachées sur Nozeroy. M.le directeur a prévu une permanence une fois par semaine qui se ferait dans la salle de mairie et l'assistance aux communes comme auparavant avec une personne référente soit par téléphone soit en permanence à Champagnole. Il a été évalué le peu de transactions directes au public par semaine ( environ 20 ), ce qui est peu. Nous devons envisager la réhabilitation de la perception ( bureaux et logement ) : à louer ou à vendre ?

## **5/ Questions diverses :**

- chapelle de l'hôpital : l'entreprise Colin est venue la délimiter. Elle sera notre propriété.
- L'ARC ( l'association de recherche contre le cancer ) nous sollicite car un jardin sur les fossés leur avait été légué avant 2000 et l'association aimerait nous le vendre. Le conseil n'est pas intéressé.
- M.le maire rencontrera le notaire locataire à la maison des Annonciades pour revoir le

bail.

- Vente de bois : Olivier Cuby et M.Barthet Jean-Marc se sont intéressés aux bois arrachés vers les sanitaires du camping ( suite aux travaux ) et ont aussi remarqué qu'un champignon attaque certains frênes. Il faut donc les débarrasser. Une affiche sera faite pour les personnes candidates à couper et acheter ce bois ( 10 euros / stère )
- Rappel concernant les défécations importantes de chiens dans les rues de Nozeroy ( M.le maire rendra visite aux propriétaires )
- Mur de camping : le devis de M.Lietta Bruno est assez important ( 13000 euros de maçonnerie / 2400 euros TTC de terrassement ) et sera à prévoir au budget 2015.
- Cérémonie du 11 Novembre : M.le maire a écrit à toutes les communes du canton pour connaître leur désir de regrouper tous ensemble cette cérémonie et connaître quelle commune est intéressée pour effectuer la cérémonie dans sa commune : pour l'instant la commune de Doye est la seule à avoir répondu favorablement. Une gerbe sera achetée et déposée sur le monument de Nozeroy et le repas sera maintenu à la Taverne des Remparts.
- Délibération concernant la vente de la boucherie : aucune objection des conseillers.
- L'office de tourisme Jura Monts Rivières nous invite à sa réunion le 13 Octobre : Sophie Jeannin et Aurore Blondeau s'y rendront.
- David Charpy évoque le problème du téléphone au volant : à envisager des panneaux sur la sécurité à l'entrée du village.

Séance levée à 22h15